



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Service de la Haute-Savoie
SCGD / Pôle accueil citoyen

14 FEV. 2025

ARRIVEE
5

Délibération n°063 /2024

OBJET : Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCA&S) consistant en un transfert des communes à l'intercommunalité de la compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département

L'an deux mil vingt-quatre, et le quatorze Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le sept novembre précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, PIEUCHOT Sophie

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : DAKIN-GARVAL Sylvain

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L5211-17 et L5721-2 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2022-0029, en date du 07 novembre 2022, relatif à l'approbation de la modification des statuts de la CCA&S dans leur dernière version en vigueur ;

VU une première présentation du projet faite lors du Conseil communautaire du 6 septembre 2023 ;

VU l'intervention de Monsieur le Président du Conseil départemental de la HAUTE-SAVOIE, invité à l'occasion de la séance du Conseil communautaire du 02 novembre dernier ;

VU l'avis des membres du Bureau communautaire de la CCA&S en date du 13 novembre 2023 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DEL20231206_130 de la CCA&S, en date du 06 décembre 2023, donnant un avis favorable avec réserves, concernant la création d'un abattoir départemental ;

VU le courrier de Monsieur le Président du Conseil départemental de la HAUTE-SAVOIE, Monsieur Martial SADDIER, réceptionné le 31 juillet 2024, informant les Établissements Publics (EPCI) de la HAUTE-SAVOIE, de l'approbation par l'Assemblée départementale, lors de sa séance du 22 juillet dernier, de la création du syndicat mixte de l'abattoir public départemental, ainsi que des statuts dudit syndicat, et invitant la CCA&S, et son Conseil à :

- modifier ses statuts pour transfert par ses Communes membres, de la compétence : "construction et exploitation de l'abattoir public de HAUTE-SAVOIE, en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le Département" ;
- approuver le principe de la création du syndicat mixte de l'abattoir public de HAUTE-SAVOIE ;
- à donner un avis de principe sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces départemental, et notamment en vue d'apporter leur participation à ce projet et à sa structure porteuse ;

VU les projets de statuts du Syndicat mixte de l'abattoir public de HAUTE-SAVOIE ci-annexé ;

VU l'avis des membres du Bureau communautaire de la CCA&S en date du 9 septembre 2024 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en n° DEL20241002_102 de la CCA&S en date du 2 octobre 2024, relative à l'approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCA&S) et du principe de création du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie, ainsi que des statuts dudit syndicat ;

VU le projet de statuts modifiés de la Communauté de Communes Arve et Salève ;

VU le courrier adressé par Monsieur le Président de la CCA&S à ses communes membres reçu le 18 Octobre 2024 ;

Madame le Maire expose que face à la pérennité précaire de l'abattoir de MEGÈVE, dernier abattoir public de HAUTE-SAVOIE, le Département de la HAUTE-SAVOIE et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc ont uni leurs efforts, et mobilisé les EPCI, afin que le Département se dote d'un service public d'abattoir performant, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture de montagne fortement tournée vers l'élevage, aux attentes sociétales de consommer "local", de garantir des conditions d'abattage qui respectent le bien-être animal, notamment en réduisant les distances de transport des animaux, de disposer d'un outil aux normes sanitaires.

La création d'un abattoir public de proximité relève de l'intérêt général, en adéquation avec les besoins du Territoire haut-savoyard. Ce nouvel abattoir sera positionné au centre du Département, de façon à être facilement accessible, d'une petite dimension (1 500 à 2 000 tonnes/an), multi-espèces, adapté aux exploitations agricoles désireuses de commercialiser des viandes en circuit court, et pouvant accueillir l'abattage rituel.

Pour la construction et l'exploitation de cet abattoir départemental, le Département de la HAUTE-SAVOIE a souhaité impliquer l'ensemble des EPCI à fiscalité propre dans le projet ; le portage élaboré conjointement conduit à la création d'un syndicat mixte. Celui-ci associera les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération du Département de HAUTE-SAVOIE, ainsi que le Département.

Les investissements spécifiques à la construction de l'abattoir (comprenant l'achat du foncier), et une fois les subventions déduites, de la Région notamment, seraient répartis selon la clé de répartition suivante :

- Département : 80 % ;
- EPCI membres : 20 %, répartis sur la base du dernier recensement connu de la population Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du territoire intercommunal de chacun des EPCI.

Le syndicat mixte de l'abattoir public de HAUTE-SAVOIE sera régi selon les conditions précisées par ses statuts, joints à la présente délibération.

Selon les articles L5211-17 et L5721-2 du CGCT, et au vu du principe de spécialité, chaque EPCI peut participer à un syndicat mixte à condition que chaque membre soit compétent statutairement pour l'exercice de la compétence dont la mise en œuvre est portée par le syndicat.

En conséquence, la délibération de modification des statuts de la CCA&S proposée et approuvée par le Conseil Communautaire du 2 octobre, assortie du projet de statuts modifiés de la CCA&S, ainsi que du projet de statuts du syndicat mixte de l'abattoir public de HAUTE-SAVOIE a été transmis à ses Communes membres, pour que les Conseils municipaux de ces dernières, se prononcent sur la modification statutaire, et ce dans un délai de 3 mois, et au-delà duquel, leur décision respective, sera réputée favorable, en l'absence de délibération.

Monsieur le Préfet de HAUTE-SAVOIE pourra alors prendre l'arrêté approuvant la modification des statuts de la CCA&S.

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil municipal est invité à :

- **APPROUVER**, en vertu de l'article L5211-17 du CGCT, la modification des statuts de la CCA&S consistant, en un transfert par ses Communes membres, de la compétence : "construction et exploitation de l'abattoir public de HAUTE SAVOIE en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département" au titre de ses autres compétences supplémentaires;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire,



Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

4 FEV. 2025

ARRIVEE
5

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que susdit
Pour extrait conforme
Le Maire
Patricia DEAGE

